



Fagherazzi Martine, de Weck Antoinette, Meyer Loetscher Anne, Mäder-Brühlhart Bernadette, Moussa Elias, Wicht Jean-Daniel, Rodriguez Rose-Marie, Pasquier Nicolas, Dietrich Laurent, Favre-Morand Anne

Aide au financement des prestations d'espacefemmes

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 16.12.20

Transmission au CE : *16.12.20

Dépôt et développement

La crise Covid-19 a mis en évidence la spirale de la précarisation. Cette dernière n'est pas que financière ou alimentaire. Elle se révèle plus complexe, multifactorielle et s'étend aux domaines de la santé physique, mentale, de l'éducation, de la formation, des relations sociales, de la dynamique au sein des foyers, etc.

Dès le départ, le Conseil d'Etat a perçu que cette crise aurait des répercussions importantes non seulement sur le plan économique mais également sur le plan social et humain. Il a déjà déployé de nombreuses aides d'urgence et mis en place un large éventail de mesures sanitaires, économiques. Il s'est aussi soucié de la cohésion sociale comme en témoigne l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées (OMEP Covid-19).

Tous ces leviers d'actions d'urgence permettent de pallier les effets de la crise et aident à renforcer la prévention et la lutte contre la précarisation sous toutes ses formes.

Durant cette période, les associations qui contribuent d'ordinaire à renforcer le filet social au sein de notre canton ont elles aussi été durement mises à contribution. Elles ont fait preuve de beaucoup de volonté pour répondre aux besoins d'urgence, de créativité et d'adaptation pour faire face aux nouvelles problématiques engendrées par la situation sanitaire. Elles ont, pour certaines, évolué bien au-delà de leur mandat initial par solidarité.

Les offres de ces associations sont indispensables car elles contribuent, en synergie, à une prise en charge globale et complémentaire aux prestations déjà offertes au niveau institutionnel. Assumant des tâches définies par des mandats de prestations, elles permettent au canton d'assumer ses responsabilités auprès de ses habitant-e-s les plus fragilisé-e-s, en respect de la Constitution fribourgeoise. (Art.3 Buts de l'Etat).

Mais certaines associations sont aussi durement préteritées par cette période de crise et doivent faire face, à l'instar de nombreuses entreprises ou secteurs économiques cantonaux, à des manques à gagner ou à des difficultés à assurer leurs prestations de manière optimale.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Dernièrement relaté dans la presse, la situation critique d'espacefemmes nous fait prendre conscience qu'il est nécessaire que l'Etat s'investisse davantage en prévision de la période post-Covid pour aider financièrement ce genre de structures. Celles-ci répondent à des besoins essentiels en matière d'intégration sociale et professionnelle et s'adressent à des publics bien spécifiques, les femmes en l'occurrence dans le cas d'espacefemmes. Elles se retrouveraient davantage fragilisées si de telles associations ne pouvaient plus proposer leurs prestations, les diversifier et les adapter ou si faute de soutien adéquat, elles devaient mettre fin à leurs activités. Comme d'autres associations, espacefemmes travaille dans des conditions tendues au niveau financier et au niveau de son effectif. De plus, elle doit mettre beaucoup d'énergie à chercher des fonds, des donateurs, des sponsors ou à redimensionner à la baisse de nombreux postes dans son budget structurel et ceci au risque de ne plus pouvoir assurer les exigences quantitatives et qualitatives qu'elle souhaiterait atteindre. Tout ceci fragilise les conditions de travail des collaboratrices et éloigne l'association de sa mission première : accompagner et aider les femmes du canton en leur permettant de se former, s'affirmer, s'intégrer et s'informer.

Nous rappelons ici qu'espacefemmes, comme bon nombre d'autres structures, est un partenaire à part entière de l'Etat. Ce dernier en a besoin pour réaliser des prestations indispensables à la population et à la cohésion sociale de ce canton.

Or, le soutien aux femmes doit être particulièrement consolidé en période (post-)Covid. En effet, nombre d'études l'attestent, les périodes de crise impactent durement les femmes en les chargeant du travail de care, en supprimant les emplois partiels et précaires, en les isolant dans la sphère privée. Les mouvements sociaux actuels (Mouvement Metoo, grève des femmes, dénonciation du harcèlement) expriment la volonté de la population d'accélérer les progrès en termes d'égalité. La signature de la Convention d'Istanbul par la Suisse en est un autre signe. Dans le contexte de sa mise en œuvre et de la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des femmes, le risque de disparition, d'ici à quelques mois, d'un centre de compétence dédié aux femmes et acteur de longue date à Fribourg semble incongru.

Dans les faits, espace femmes présente un budget 2021 déficitaire qui s'explique par un manque de financement structurel d'une part et des effets du Covid d'autre part.

Dès 2016, l'association a perdu sur 3 ans un subventionnement crucial de 160 000 francs du Bureau fédéral de l'égalité. Un plan de sauvetage a été mis sur pied et l'Etat a injecté alors 50 000 francs via le Fonds social et 50 000 francs ont été octroyés par la Loterie Romande. En outre, un plan de redressement établi avec le canton à fin 2018 a conduit à une réduction drastique des charges : abandon de certains services (consultations juridiques, conseil individuel en vie professionnelle, service traiteur, ...), réduction des taux d'activité de certaines collaboratrices (30 % en tout), obtention d'une réduction de loyer de 12 %, fermetures des antennes de Bulle et de Guin pour n'en citer que quelques-unes. Malgré tout, espacefemmes constate un manque annuel de recettes équivalentes à 50 000 francs pour permettre le maintien des prestations actuelles et des conditions salariales correctes.

espacefemmes a également subi cette année les effets du Covid-19. Hormis la période de confinement de mars à mai, l'association n'a pas subi d'interruption d'exploitation, mais son fonctionnement est limité par les mesures sanitaires imposées par la pandémie.

Par ailleurs, la recherche de fonds n'a pas produit les effets escomptés (les donateurs étant eux aussi durablement touchés par la crise). La baisse de fréquentation suscitée par la pandémie a engendré une perte du chiffre d'affaire de plus de 45 % (l'impact dû au Covid-19 pour 2021 consiste en une baisse de recettes estimée à 50 000 francs). Il est donc nécessaire que l'Etat intervienne pour la prise en charge de ce dommage que l'association n'est pas en mesure de compenser par ses réserves.

Par ce mandat, nous demandons que l'Etat engage davantage de soutien et de moyens en rétribuant de manière plus adaptée les prestations qu'il demande à cette association, notamment par l'injection d'un montant de 50 000 francs supplémentaires. Ce montant lui permettrait ainsi de poursuivre de manière pérenne et sereine son indispensable action d'accompagnement des femmes dans le développement de leurs compétences.
